

Héricourt, le 6 juillet 2018

Information sur les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale des actionnaires du groupe GAUSSIN le 27 juillet 2018

Rappel des règles pour le vote par correspondance ou par procuration

GAUSSIN Manugistique (ALGAU - FR0010342329) annonce que les actionnaires de la société sont convoqués à une Assemblée générale mixte, ordinaire et extraordinaire, le 27 juillet 2018 à 9h30 au siège de la société à Héricourt (Haute-Saône). La convocation et les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) qui les a mis sur son site :

<https://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/balo/pdf/2018/0622/201806221803386.pdf>

Parmi les résolutions de l'AG ordinaire, il sera notamment demandé aux actionnaires de désigner un nouveau commissaire aux comptes. Le conseil d'administration de GAUSSIN, réuni le 15 juin 2018, a décidé de proposer à l'assemblée générale la nomination en tant que co-commissaire aux comptes du cabinet KPMG SA.

Parmi les résolutions de l'AG extraordinaire, un certain nombre de résolutions visent à permettre des augmentations de capital, notamment avec suppression de droits préférentiels au profit d'investisseurs. Ces délégations ont pour objectif de financer le développement de la société.

Formalités du vote par correspondance et du vote par procuration

Les actionnaires de la société sont appelés à renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance s'ils ne peuvent pas être présents ou à faire une procuration. Le formulaire est disponible ici : <http://www.gaussin.com/wp-content/uploads/2018/07/GAUSSIN-SA-AGOA-2018-Formulaire-unique-VPC-ou-Procuration-VDef.pdf>

Le texte intégral des résolutions figure en annexe du document unique de vote par correspondance ou par procuration. Les rapports du conseil d'administration sont disponibles sur le site internet de la société : www.gaussin.com rubrique "informations financières".

Vous trouverez sur le site internet des modèles pour compléter votre formulaire de vote par correspondance en fonction des choix suivants :

Vous désirez assister à l'assemblée. Vous devez alors demander une carte d'admission à votre banque, teneur de votre compte titres. **Cochez la case A. (cf. Modèle 1)**
<http://www.gaussin.com/wp-content/uploads/2018/07/GAUSSIN-SA-AGOA-2018-Formulaire-unique-VPC-ou-Procuration-Modele-1-A.pdf>

Vous votez par correspondance car vous ne pouvez pas assister à l'assemblée le 27 juillet 2018 à 9H30 :

- Remplir le formulaire : **Cochez la case B.** (cf. **Modèle 2**)
<http://www.gaussin.com/wp-content/uploads/2018/07/GAUSSIN-SA-AGOA-2018-Formulaire-unique-VPC-ou-Procuration-Modele-2-B1.pdf>
- **Cochez la case B1** si vous votez par correspondance.
 - **B1a** : Vous votez « OUI » ou NON en noircissant les cases. Vous pouvez aussi vous abstenir.
 - **B1c** : Vous indiquez comment voter si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en séance.

Vous souhaitez donner pouvoir pour voter lors de la tenue de l'assemblée :

- vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée **Cochez la case B2** (cf. **Modèle 3**)
<http://www.gaussin.com/wp-content/uploads/2018/07/GAUSSIN-SA-AGOA-2018-Formulaire-unique-VPC-ou-Procuration-Modele-3-B2.pdf>
- vous souhaitez donner pouvoir à une autre personne(*) **Cochez la case B3** et indiquer son nom et son adresse (**cf. Modèle 4**)
<http://www.gaussin.com/wp-content/uploads/2018/07/GAUSSIN-SA-AGOA-2018-Formulaire-unique-VPC-ou-Procuration-Modele-4-B3.pdf>

() le bénéficiaire de votre procuration ne peut être qu'un actionnaire de la société GAUSSIN, votre conjoint ou votre partenaire de PACS (il faudra justifier de sa qualité).*

Dans tous les cas, si vous détenez des **actions au porteur**, il faut demander une **attestation à votre teneur de compte titres** et la joindre à votre formulaire et/ou la présenter si vous venez à l'assemblée.

Vous devez renvoyer le formulaire de vote par correspondance, dûment complété et accompagné des justificatifs, **avant le 24 juillet 2018** à l'adresse suivante : GAUSSIN SA, 11, rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie, 70400 HERICOURT ou par email à l'adresse suivante : invest@gaussin.com

Prochains rendez-vous

Publication du chiffre d'affaires et des résultats S1 2018 : le 29 août 2018 (après Bourse)

A propos de GAUSSIN

GAUSSIN MANUGISTIQUE® est spécialisée dans l'audit des process de manutention et la réalisation de systèmes sur roues pour la mise en place et le transport de charges lourdes, volumineuses ou délicates. Avec plus de 50 000 véhicules de manutention à travers le monde, GAUSSIN Manugistique bénéficie d'une forte notoriété sur quatre marchés en pleine expansion : l'Energie, le Transport, l'Environnement et les Matières Premières. GAUSSIN MANUGISTIQUE® est coté sur Euronext Growth depuis le 16 juin 2010. Les actions GAUSSIN sont cotées, depuis le 20 juillet 2012, sur le groupe de cotation E2 (Offre au public), depuis l'obtention du Visa AMF n° 12-360 en date du 17/07/12 sur le Prospectus, disponible sans frais sur www.gaussin.com.



Contacts

GAUSSIN

Christophe Gaussin, invest@gaussin.com

+33(0)3.84.46.13.45

Ulysse Communication

Nicolas Daniels, ndaniels@ulyse-communication.com

06 63 66 59 22

Retrouvez toute l'information GAUSSIN sur www.gaussin.com